

discipline tom. III. liv. 1. ch. 29. Orsi, Della origine del dominio de Romani Pontefici. ch. 6. Charlemagne ne pouvait avoir droit de conquête sur les provinces qu'il avait enlevées aux Lombards, ou Rome n'avait jamais appartenu aux Lombards, ce grand prince ne vint donc pas à Rome l'an 800 pour en faire la conquête ni pour la donner au Pape, mais comme il le dit lui-même pour juger en sa qualité de *Patrice des Romains*, et défenseur du St. Siège, les séditions qui avaient attenté à la vie du Pape Léon III. Ce fut cette même année qu'il fut couronné empereur à Rome; titre que lui conféra le Pape pour le récompenser des services qu'il avait rendus à la religion et en particulier au St. Siège. On ne disconvient point que Charlemagne ajouta plusieurs domaines à ceux que le Pape possédait déjà, mais on ne peut pas conclure de là que ce fut lui qui donna au Pape sa souveraineté temporaire; ainsi ceux qui ont fait la remarque ci-dessus que ce fut le 24 nov. 800 que Charlemagne donna au Pape sa souveraineté ont donc mal remarqué. En terminant cette note, j'ajouterai qu'il serait à souhaiter que l'on trouvât de notre temps un Pape ou un Charlemagne pour juger et punir les persécuteurs de Pie IX. *O Utinam!*

Février 1849.

Léon IX prétend que c'est Constantin le Grand qui a donné aux Papes leurs domaines.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 9 FEVRIER 1849.

LA RECIPROCITE.

Comme nos lecteurs le verront aux *Affaires de routine*, la résolution de M. Merritt au sujet de la réciprocité, après avoir triomphé en comité général, a été passée en Chambre, 58 membres votant pour, 12 contre. Vu le peu d'espace que nous avons aujourd'hui, nous ne pourrions sur cette importante question rapporter qu'un seul discours. Ce sera celui de l'hon. M. Hincks que nous traduisons du *Pilot*. "Il y a dans cette discussion, a dit M. Hincks, quelque chose de fort remarquable; je veux parler des vues différentes des quelques adversaires de la résolution proposée par mon honorable ami, le membre pour Lincoln. Parmi ces adversaires, il y a les membres pour Essex, Toronto et Huron (Prince, Sherwood et Cayley) qui se disent favorables au principe de la résolution, et qui cependant se joignent à ceux qui veulent l'empêcher de passer. Il y a encore les protectionnistes, tels que les membres pour Frontenac et Prince Edouard, qui sont opposés entièrement au principe de la résolution, et qui par conséquent ont voté contre elle. Enfin, il y a les honorables membres pour les comtés de Québec, Rouville et Lotbinière, qui se sont déclarés en faveur de la mesure, et qui seulement proposent de retrancher certains articles de la résolution, proposition qui, par son adoption, aurait pour effet de détruire la mesure, comme a dû l'entrevoir l'hon. membre pour le comté de Québec, s'il a le moindre intérêt étudié le sujet. Pour ce qui regarde la première classe d'adversaires, ceux qui se sont exprimés par l'hon. membre pour Toronto, ils se sont opposés à la résolution, en disant qu'il fallait du délai, parce que nous paraîtrions être trop empressés à passer cette mesure, ce qui n'aurait pas un bon effet aux Etats-Unis. Mais il est parfaitement connu des Américains que cette mesure a été d'abord proposée en Canada [écoutez], qu'elle avait été longtemps traitée et défendue par l'hon. membre pour Lincoln [Merritt], qui est allé lui-même à Washington, y a vu les principaux membres du Congrès, et a fait tout en lui pour engager les Américains à introduire eux-mêmes la mesure. Ils doivent donc savoir parfaitement que l'opinion publique en Canada est en faveur de la mesure; mais ce qui est plus encore, c'est que, durant la dernière session du Congrès, on jugea à propos, afin de faire tout en soi pour faire passer le bill qui était alors devant le Congrès, que deux membres du gouvernement, l'hon. procureur-général Est et un autre hon. membre qui n'est plus maintenant dans le ministère, se rendissent à Washington pour employer leur influence en faveur de la mesure.

M. Sherwood.—Nous ne connaissons point le but de leur voyage.

M. Hincks.—Il fut fait de fortes représentations aux Américains; après quoi, il doit être évident pour tout le monde qu'il est désirable de montrer aujourd'hui que ces représentations étaient vraiment conformes à l'opinion publique; mais s'il y a quelque délai à passer la mesure ou agir relativement à cette mesure, les Américains concluraient naturellement que les Canadiens ne s'occupent nullement de la mesure, et le résultat serait la défaite du bill dans le sénat. Par rapport à l'amendement proposé par l'hon. membre pour Lotbinière (Laurin), comme je l'ai déjà dit, je crois que plusieurs des hon. membres, qui le supportent, n'ont pas dûment réfléchi à ce sujet. Ils proposent de retrancher de la mesure certains articles, proposition qui acceptée aurait pour effet de renverser complètement la mesure. Car y a-t-il quelqu'un qui, connaissant un peu le caractère du peuple des Etats-Unis, puisse supposer qu'ils nous permettraient de leur envoyer libres de droits des articles que nous exportons, tandis qu'eux auraient à payer des droits pour leurs articles d'exportation? Les hon. membres travaillent donc par leur amendement à renverser la mesure. Mais je vais plus loin, et je vais nommer les articles que cette proposition absurde veut faire rayer de la résolution. D'abord il y a le beurre.

M. Chauveau.—Pourrais de l'amendement le mot "beurre."

M. Hincks.—Ce que dit l'hon. membre pour le comté de Québec ne fait que prouver ce que j'ai déjà dit, c'est-à-dire que l'hon. membre a accordé son appui à cet amendement sans l'avoir dûment considéré, et même sans savoir ce qu'il contient. (Ecoutez écoutez.) Le beurre est un des articles dont les Canadiens exportent une très grande quantité; c'est donc un article dont on doit se hâter d'abolir les droits. Mais la plus grande absurdité dans l'amendement est en ce qui regarde les animaux et la viande fraîche, parce qu'il propose d'admettre libre de droits la viande salée et de conserver les droits sur la viande fraîche; les hon. membres veulent un droit sur la matière première et n'en veulent pas sur la matière première manufacturée! Je ne crains pas de le dire, jamais proposition aussi absurde n'a été faite dans aucun autre pays. (Ecoutez, écoutez.) On a plus d'une fois fait allusion à l'intérêt tout particulier qu'à la dis-

trict de Québec relativement à cet article; maintenant, dans le présent système, je vois qu'au port de Beauce, il y a eu durant l'année dernière une importation de neuf cents et de onze cents, mais non pas de viande fraîche; et je le demande aux hon. membres si, en considérant la difficulté d'introduire de la viande fraîche dans la province, ils supposent qu'il y ait aucun danger d'en voir introduire aucune grande quantité par St. Jean et Montréal, admettant même que le droit actuel d'un demi denier par livre ait pour effet de l'exclusion du pays.

M. Chauveau.—Il y a un droit très-lourd sur les animaux vivants.

M. Hincks.—La difficulté d'y conduire les bestiaux est une protection suffisante pour cette partie du pays. Je crois qu'il ne peut rien y avoir de plus clair que la nécessité de mettre fin à toutes restrictions sur ces articles qui sont exportés dans certaines parties de la province et importés dans d'autres. Pendant que la Chambre était en comité sur ce sujet, j'ai lu les articles que l'on veut excepter, et je me suis convaincu que ce sont des articles qu'il est de notre intérêt de recevoir des Etats-Unis. Il est donc de la plus grande importance que nous fassions tous nos efforts pour obtenir cet objet en admettant ces articles libres de droits. L'hon. membre pour Rimouski a fait allusion au montant des droits payés sur ces articles, et moi je trouve que des \$25000 payés sur le grain, \$15000 ont été payés sur le blé d'Inde pour l'usage des distilleries. Les honorables membres croient qu'il est absolument nécessaire de protéger une seule matière première des manufactures du pays. Je trouve bien peu consistant de crier d'une part qu'il faut encourager ces manufactures, et de l'autre de refuser d'admettre libre de droits la matière première. Je parle maintenant de la manufacture du *whiskey*, dont nous ne produisons pas en grande quantité la matière première; et nonobstant le sentiment favorable qui pourrait exister pour les intérêts des distilleries, il me semble que si le *whiskey* doit être bu dans le pays, il vaudrait mieux que ce fût celui manufacturé en Canada que celui préparé de l'autre côté des lignes. Enfin, pour ce qui a rapport à la viande salée, l'article qui peut être le plus affecté par la résolution, l'hon. membre qui l'a proposée consentait à admettre cet article libre de droit, en autant que ça regarde les intérêts du commerce de bois; et il est certainement très désirable de soulager autant que possible le commerce de bois, et d'admettre des Etats-Unis cet article libre de droits, quelque chose que fût sur ce point la confédération Américaine. Mais comment l'hon. membre peut-il, avec la moindre consistance, proposer l'imposition d'un droit sur les animaux vivants, la matière brute?—Plusieurs autres honorables membres parlèrent successivement, et finalement la résolution a passé comme il est dit plus haut.

Le *Canadien* de Québec continue sa guerre de rivalités, de jalousies et d'opposition systématique relativement à toute la partie du pays qui n'est pas le district de Québec, et à tous les Canadiens qui soutiennent le ministère du jour. Son grand cheval de bataille dans le moment est la réponse négative donnée par le ministère au sujet d'améliorations dans le district de Québec. Mais le *Canadien* ne dit pas que si le ministère refuse les améliorations au district de Québec, il en refuse aussi au reste du pays. Il ne dit pas que la raison de ce refus, c'est le mauvais état des finances de la province. Grâce aux administrations des Tories que M. Papineau aime tant aujourd'hui, la province s'est trouvée engagée à de forts montants pour la confection de grands travaux dans le pays. Or, les revenus annuels ne suffisent pas, le gouvernement actuel, pour soutenir le crédit de la province, a dû faire une émission de débetures. Le *Canadien* ne dit pas non plus que grâce à la dépression dans les affaires commerciales, les revenus de cette année se trouvent bien moindres que ceux des précédentes années. Et pourquoi cache-t-il tout cela? C'est que ses lecteurs verraient alors que le *Canadien* crie à tort et à travers; qu'il oppose le ministère pour des riens, et qu'il lui fait un crime de ne pas accorder des améliorations au district de Québec, tandis qu'il devrait le louer de ne pas se jeter tête baissée dans de folles entreprises, dont il ne saurait calculer toutes les dépenses, et de ne pas mettre la province hors d'état de faire face à ses engagements. Le *Journal de Québec* et l'*Ami de la Religion* ont mieux compris leur mise en; et le regret que l'éta financier de la province ne permette pas de faire des améliorations dans le district de Québec, mais ils n'en font pas un crime au ministère. Loin de là, il le loue de sa prudence et condamne le *Canadien* dans sa petite guerre de partisans. D'ailleurs il suffit d'entendre sur ce sujet les paroles des ministres. M. Hincks disait en effet mardi dernier: "Je demanderai à l'hon. membre pour le comté de Québec comment il peut croire qu'en ce moment le gouvernement puisse entreprendre une mesure bien dispendieuse, tandis qu'il a été forcé d'en venir à la pénible nécessité d'émettre des débetures. Je réponds que pour le moment le gouvernement est dans l'impossibilité de faire de semblables entreprises; mais que ce n'est nullement dans l'intention de négliger le moindre des intérêts de la ville et du district de Québec." Ce qui précède suffit, nous pensons pour faire voir la *bonne foi*, la *libéralité* et le *patriotisme* du *Canadien*!

Sur une interpellation de M. Holmes, le ministère a dit que le gouvernement impérial avait donné à son ambassadeur à Washington des ordres de faire tout ce qui serait nécessaire pour empêcher de jeter un pont sur le lac Champlain, et qu'avant de le construire, il serait nécessaire d'obtenir le consentement du Vermont et de l'état de New-York; et ensuite celui du gouvernement fédéral. M. Holmes a ajouté, dit le *Pilot*, qu'un bon nombre de citoyens croient qu'ils pouvaient obtenir de suite l'argent nécessaire pour commencer un canal du St. Laurent au lac; qu'ils voulaient même obtenir un acte pour les autoriser à le faire, mais que, si ce pont était bâti, ce serait un grand obstacle à leur dessein.

Mardi, M. Latérière a fait motion de présenter une adresse à S. E. demandant une exploration au sujet de mines de charbon et de fer qu'on dit avoir été découvertes à la Baie St. Paul. M. Baldwin ne voulait pas promettre que le gouvernement ferait faire des fouilles pour le charbon; mais il consentait à envoyer le géologue provincial sur les lieux, afin de les examiner. D'ici à ce que cette exploration ait eu lieu, l'hon. membre pensait qu'il ne serait pas convenable d'engager le gouvernement à faire des frais de fouilles.—La motion a été perdue.

Hier, l'hon. Malcolm Cameron a introduit un "bill pour la construction de glissoires." M. Scott de Deux-Montagnes en a introduit un "pour amender l'acte des chemins de Montréal." l'hon. M. Boulton un troisième "pour limiter les sessions générales de la paix;" et l'hon. M. Badgley un quatrième "pour amender l'acte relatif à la pratique de la loi;" un cinquième "pour incorporer l'église presbytérienne du Canada;" et un sixième "pour incorporer l'association de discipline des prisonniers de Montréal." M. De Sales La Terrière en a

aussi introduit un "pour former une seconde division municipale dans le comté de Saguenay."

La séance d'hier a duré, comme celle de mercredi, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir. Elle a été consacrée en grande partie aux affaires de routine, et aux motions demandant la production de certains documents, que le ministère a consenti à produire. Après quoi, le rapport du comité général sur les subsides a été reçu par la Chambre, qui s'en occupera de nouveau au commencement de la semaine prochaine. A quatre heures, l'affaire de M. Vausittart est revenue sur le tapis, et a occupé la Chambre le reste de la séance.

M. Latérière doit faire lundi ou mardi prochain une question au Ministère au sujet des Sauvages Montagnais, et sur les sujets suivants:

"Si c'est en outre l'intention du gouvernement de pouvoir, dans la présente session, soit par un vote d'argent ou par un équivalent en terres publiques, convertibles en argent, aux moyens d'ouvrir les chemins impérieusement nécessaires sur la rive nord du fleuve St. Laurent et dans l'intérieur du Saguenay, afin d'encourager la colonisation de cette importante partie du pays et faciliter ainsi ses rapports avec les vieux établissements et l'ancienne capitale?"

"D'abord, à l'érection d'un pont sur la rivière du Gouffre—à l'amélioration de la route du Cap aux Corbeaux—à l'ouverture du chemin qui a été tracé depuis Ste. Agnès à la Malbaie jusqu'à la Baie des Ha! Ha!—à l'ouverture d'un chemin depuis Chicoutimi jusqu'à Chicoutimi—à l'ouverture d'un chemin depuis Chicoutimi jusqu'à la Pointe au Percil, Mount Murray, jusqu'à Tadoussac, enfin de Tadoussac jusqu'à Potoué?"

"Aussi, à l'érection de quais ou débarcadères tant sur les rives nord que sud du fleuve, en bas de Québec, là où les commissaires des travaux publics jugeront le plus expédient d'en ordonner la construction, d'après les rapports et plans qui leur ont été faits par les officiers chargés d'explorer ces rives pour encourager la navigation par la vapeur?"

Nos concitoyens de Québec ont maintenant un pont de glace magnifique, sur lequel, dit-on, ils se donnent le plaisir de courses en chaloupes et en voitures. Mais quelque chose qui fait un triste pendant à ce délassément, c'est qu'il paraît que les élections municipales y ont été turbulentes, qu'il y a eu des rixes sanglantes et que les troupes ont dû sortir. Nous conseillons à nos concitoyens de Québec d'imiter Montréal dans tout ce qu'il fait de bon; mais nous lui devons en même temps qu'il voudrait autant lui laisser le triste privilège des élections sanglantes. Les MM. élus sont: M. Hall, Murray, Guay, Boxer, Maguire et Belleau.

La première livraison du 3e volume du *Répertoire National*, dont nous avons accusé réception dans notre dernière feuille, contient 64 pages. Nous y remarquons la tragédie intitulée "Le jeune Latour," œuvre de A. Gérius-Lajoie, écriv. avocat. M. Lajoie composa cette tragédie, et fut pendant qu'il était encore au collège de Nicolet. Nos lecteurs se souviennent des éloges que la presse donna dans le temps à ce beau travail d'un compatriote; il serait donc inutile pour nous d'y rien ajouter, nous ne pourrions que répéter les louanges de nos confrères. Nous ne ferons que regretter que M. Lajoie ait dû négliger depuis quelques années son talent pour la poésie, et exprimer l'espérance qu'il puisse de nouveau se livrer assidûment au culte des muses, comme disent les poètes, et enrichir notre littérature nationale de quelques nouvelles productions dont "le jeune Latour" est déjà un beau spécimen.

F. X. Beaudry, accusé de viol, vient de subir son procès à Montréal et a été trouvé coupable; il est en prison en attendant son jugement.

M. L. Bétournay, étudiant en droit, vient d'être admis à pratiquer au barreau.

Le *Pilot* dit que c'est le 25 courant que le procès contre MM. Higman et Donoghue du *Pilot* aura lieu devant un jury spécial.

La Chambre d'Assemblée a aujourd'hui devant elle 40 ordres du jour; elle ne disposera que des deux premiers.

M. Ferguson a été hier déclaré durement élu en place de M. Webster pour le comté de Waterloo. L'hon. membre a en conséquence pris son siège; c'est un réformiste.

Avec l'avant-dernier numéro du *Courrier des Etats-Unis*, nous avons reçu le portrait de CHARLES-LOUIS-NAPOLEON BONAAPARTE, né le 20 avril 1808, président de la république française. M. Bonaparte porte la moustache et l'impériale. Il paraît avoir les yeux fort petits, et n'a d'ailleurs rien de remarquable.

Une correspondance au sujet de Fusuré nous est parvenue; nous en parlerons mardi.

Résolutions qui seront proposées par M. le Procureur Général Lafontaine le—février, 1849.

1. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, qu'il devrait être accordé à chaque membre de l'Assemblée législative, pendant la présente session et les sessions suivantes, une indemnité de pour chaque jour où il aura assisté à la session, et par mille, pour frais de transport, de la place où il réside au lieu où se tiendra la session.

2. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que la somme due à chaque membre à la clôture de la session devrait lui être payée par le greffier de l'Assemblée législative, ou par le dit membre signant une déclaration qui sera conservée par le dit greffier, indiquant le nombre de jours qu'il a assisté durant la session, le nombre de milles pour lesquels il a droit à une allocation, et le montant de l'indemnité qui lui revient; et que chaque jour où le membre aura assisté à une séance de l'Assemblée législative, ou d'un comité, ou chaque jour de la session où il n'y aura pas eu de séance de l'Assemblée législative, ou à laquelle il n'aura pu assister par cause de maladie, pourvu dans l'un et l'autre cas, qu'il se soit trouvé dans le lieu même où se tient la session, devrait être considéré comme un jour où le dit membre était présent à la session.

3. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que le maximum du temps pour lequel un membre de l'Assemblée législative aura droit de réclamer l'allocation pour sa présence en parlement pendant une session, ne devrait pas excéder quatre-vingt-dix jours, quand bien même la dite session durerait plus de 90 jours.

4. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, qu'il soit accordé à sa majesté, à même les deniers non affectés du fonds consolidé des revenus de cette province, une somme annuelle pour mettre sa majesté en mesure d'avancer au greffier de l'Assemblée législative de cette province telle somme qui sera requise pour payer l'estimation du montant auquel devra s'élever l'indemnité sessionnelle, conformément aux résolutions ci-dessus.

5. Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que le greffier de l'Assemblée législative de cette province devrait être tenu de rendre compte des deniers qu'il recevra à cet effet, de la même manière dont il est tenu de rendre compte des deniers qui lui sont avancés pour payer les dépenses contingentes de l'Assemblée législative; et qu'il devrait être autorisé à en employer le surplus au paiement des dites dépenses contingentes, et à combler tout déficit qui pourrait survenir dans l'estimation du montant destiné à faire face aux dépenses de l'indemnité des membres, à même les deniers placés entre ses mains pour payer les dites dépenses contingentes.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 2 FEVRIER.—M. l'orateur met devant la chambre, les comptes de la maison de la Trinité de Québec pour 1848, et le rapport de syndics du pensionnat des amis pour 1848; Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table, Pétitions reçues et lues; De Xavier Maloche et autres, de la paroisse de St. Thimothee de Beauharnais, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées par le fait des hommes qui travaillaient au canal Beauharnais; Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnais, demandant la révocation de l'acte du conseil municipal et l'établissement de municipalités de paroisses ou de townships ou l'union des townships et des paroisses; Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnais, demandant une aide pour construire un chemin depuis le village de Huntingdon jusqu'au lac St. François; Des dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, demandant le pouvoir de disposer d'une partie de leurs biens; De Amable Archambault et autres, de l'Assomption, demandant l'autorisation de bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption; De J. C. Faribault et autres, des comtés de Leinster et Berthier, demandant une aide pour rendre la rivière de l'Assomption navigable; De L. Z. Nolin et autres, du village et de la paroisse de l'Assomption, demandant que A. Archambault et autres ne soient pas autorisés à bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption; De Joseph C. Bélanger et autres, de St. Anselme, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière Bellemare, dans la paroisse de St. Anselme; De Charles H. Lasseraye, de la cité de Montréal, demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des Trois-Rivières, lui soit payée; De Madame Ellenor Teed, de la cité de Québec, se plaignant de l'injustice commise envers son feu mari, en l'emprisonnant sous soupçon de trahison dans l'année 1878, ce qui a abrégé sa vie, et demandant justice; Du Révérend Alexander Mathison, D. D., et autres membres de l'église presbytérienne en Canada, en connexion avec l'église établie d'Ecosse, demandant qu'il soit passé un acte qui leur donne des pouvoirs collectifs pour administrer les affaires temporelles de la dite église; De la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une aide pour le soutien de la dite institution; De la Sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, Sœurs de Charité, demandant à être incorporées; Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une allocation pour les enfants trouvés (les Sœurs de charité de l'hôpital-général); Du très-révérend évêque catholique de Montréal, demandant une aide pour rembourser les frais de bâtisses et autres dépenses du petit séminaire de Ste. Thérèse; De la société d'éducation de Québec, demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite société; Des directrices de l'association charitable des dames catholiques de Québec, demandant une aide pour le soutien de la dite institution; De l'hon. William Welser et autres, de la cité de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de "la compagnie du gaz de Québec"; De Thomas Bouke et autres, du district de Québec, demandant la révocation de cette partie de la 3 et 4 Vic: chap. 42, qui leur défend de vendre des boissons fortes en quantité moindre que trois deniers; De M. Lemeurier, Tilson et Cie., marchands et autres, de la cité de Québec, demandant un acte pour l'inspection du poisson et de l'huile provenant des pêcheries anglaises; De Joseph Légaré et autres, de la cité de Québec, demandant que l'intérêt payable au gouvernement sur les débetures du feu de Québec, leur soit remis en plein; De E. Dalaire, Err., et autres, de la rive sud du St. Laurent, dans le voisinage de Québec, demandant que le Cul-de-Sac ne soit pas changé en marché; De H. Gowan, écrivain, et autres, de Québec, demandant que le chemin de Charlesbourg soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de Québec; De W. K. McCord, écrivain, et autres, de la cité de Québec, demandant un remède à certains griefs qui ont rapport à la corporation de Québec; Du Rév. John Cook, D. D., et autres, ministres doyens, et syndics de l'église St. André, dans la cité de Québec, demandant une aide en faveur de l'école qui est attachée à la dite église; De Mademoiselle Eliza Taylor, secrétaire, et au nom du comité des dames qui contiennent les affaires de l'asile des orphelins protestants de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution; Du Révérend George Mackie, D. D., président, et autres, du comité d'administration de l'école nationale à Québec, demandant une aide en faveur de la dite école; De Lady Stuart et autres, dames du comité de l'école des petits enfants à Québec, demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution; De la société littéraire et historique de Québec, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution; De la société littéraire et historique de Québec, demandant que sa charte soit amendée en établissant que le quorum nécessaire pour la transaction des affaires soit de trois membres; De Z. Williams et autres, de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour établir un meilleur système pour arrimer les cargaisons de bois de construction dans les vaisseaux; Du Rév. Alexander Mathison, D. D., et autres, au nom de la congrégation de l'église St. André, dans la cité de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "Les ministres et syndics de l'église St. André, Montréal"; De Joseph Bistodeau et autres, du village de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte pour incorporer le dit village comme municipalité distincte et séparée; Du Rév. A. Théberge, de Terrebonne, demandant une aide pour le collège Masson de Terrebonne.—Pétitions renvoyées à des comités: De Joseph C. Bélanger et autres, de St. Anselme, de la congrégation de l'église St. André, Montréal, et de Louis Legendre et autres, de St. Louis de Lotbinière.—Sur motion de M. Chauveau, deux membres sont ajoutés au comité d'enquête sur l'émigration nommé hier.—M. Holmes